

Décision

Générale

colonial

Décision n° 909 accordant une permission à Mile Vivj Economides,

n° 909

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 août 1949

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1949

Date du numéro
31 août 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la demande de permission formulée par M^o Vivi Economides, secrétaire-dactylographe aux affaires politiques, en date du 14 août 1949 : Vu l'avis favorable du chef du bureau des affaires politiques,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Une permission d'absence de un mois, à solde entière, pour en jouir à Djibouti, est accordée à M' » Vivi Economides, secrétaire-dactylographe, en service aux affaires politiques.

Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 2 septembre 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur ,P.H.Siriex.